



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E111248

VALABLE JUSQU'AU 26/01/2027

ÉDITÉ LE

03/07/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/06/2012

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 23/08/2023  
10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CHERBOURG 2012B00143

Siret : 752 469 882 00027

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 3603660

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000010220567804

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000010220567804

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : COTENTIN ENERGIE INDUSTRIE

675 RUE JEAN BOUIN  
TOURLAVILLE  
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Téléphone : 02 33 88 61 04

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : e.delaporte@ceiservices.fr

Responsabilité légale :

BRUNET STEPHANE GÉRANT

Effectif moyen : 22

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133 PROB	Installation de chauffe-eau thermodynamique	06/02/2025
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	16/01/2024
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	09/02/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/01/2024
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	09/02/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	06/02/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.